



ENSEMBLE VOCAL ROY DE CHOEUR
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

PRÉAMBULE

Du fait du contexte sanitaire, nous avons été dans l'impossibilité de réunir l'ensemble des membres de l'association pour l'Assemblée Générale annuelle.

Le Bureau s'est réuni à distance le 26.01.21 et a soumis aux choristes les bilans moral et financier de l'association pour 2019-2020, ainsi que différentes propositions pour l'année 2020-2021.

Les choristes ont été invités à voter les différentes résolutions via un formulaire en ligne.

Chacun a pu en outre adresser au bureau, via ce même questionnaire, ses éventuelles remarques et / ou questions.

Ont répondu au formulaire : **33 membres de l'association sur 36 inscrits.**

BILAN MORAL 2019/2020

LES RÉPÉTITIONS

L'année 2019-2020 est marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité de notre association. Nous avons cessé nos répétitions dès le premier confinement déclaré le 17.03.20.

Au total, nous avons participé en 2019-2020 à :

- 15 répétitions ordinaires et 3 dimanches
- Activité du chœur interrompue depuis mi-mars 2020
- Deux concerts :
 - Dixit Dominus à Paris (St Martin des Champs avec l'Académie Ste Cécile) le 17 novembre 2019
 - Musique au féminin organisé par E. Desplanche à Aulnay le 8 mars 2020

LE RÉPERTOIRE ÉTUDIÉ EN 2019-2020 :

- *Requiem* - John Rutter
- *Dixit Dominus Secundo* – Claudio Monteverdi
- *Confitebor Terzo* – Claudio Monteverdi
- *The Armed Man : A Mass For Peace* - Karl Jenkins

L'EFFECTIF DU CHŒUR ET LE RECRUTEMENT POUR 2019-2020

L'ensemble vocal comptait 38 choristes en 2019-2020 .

Trois choristes ont intégré l'ensemble vocal :

- Chantal Fauré,
- Sylvie Chatelain
- Carole Doyen

⇒ **Le bilan moral de l'association est voté à l'unanimité des votants.**

LE BILAN FINANCIER 2019-2020

Le concert du Dixit Dominus du 17 novembre 2019 a accusé un déficit (attendu) de -3187 €, mais sur le total de nos avoirs, le bilan de l'année est de -559 € car le nombre de répétitions a été faible en raison de la pandémie de covid-19.

Le solde au 31/08/2019 est de **9774 €**.

ANNEE 2019/2020					
	solde 31/08/2019	dépenses	recettes	résultat année	solde au 31/08/2020
compte banque	7076,59	16481,84	16017,00	-464,84	6611,75
Livret A	2890,70	2400	2018,68	-381,32	2509,38
Caisse	366,87	80,07	367,00	286,93	653,80
total	10334,16	18961,91	18402,68	-559,23	9774,93

CONCERT NOVEMBRE 2019				
		dépenses	recettes	
CC		9570,4	6034	
CAISSE	(vente billets)		235	
	(vente billets)		4	
	(vente billets)		110	
TOTAL		9570,4	6383	
résultat			-3187,4	déficit

⇒ Le bilan financier de l'association est voté à l'unanimité des votants.

PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2020-2021

COTISATION 2020-2021

Compte tenu des circonstances exceptionnelles (une seule répétition en septembre suite à la décision du conservatoire) et de l'absence de visibilité sur un calendrier de reprise des répétitions, le bureau propose de fixer la cotisation pour l'année en cours à **20€ symboliques** de façon à prendre en charge les frais fixes de l'association (assurance, site internet...) hors salaires d'Evelyne et Martine.

⇒ La proposition relative à la cotisation est voté à **30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

COMPOSITION DU BUREAU AU 1ER SEPTEMBRE 2020 :

			<i>Mandat</i>
1	ARACIL	Nadia	Présidente adjointe
2	AUGE	Annie	Membre
3	CHATEAU	Didier	Trésorier
4	DYBOWSKI	Agnès	Membre
5	GALEY	Jean-Baptiste	Secrétaire
6	GIRARDOT	Anne-Marie	Membre
7	KERAMBRUN	Charlotte	Présidente
8	LATOUR	Thierry	Membre
9	SPETEBROODT	Micheline	Trésorière adjointe

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**Sortants :**

- Didier,
- Nadia
- Charlotte

qui se représentent.

Démissionnaires :

- Daniel, suite à son installation définitive en Corrèze.
- Micheline

Pas de nouvelles candidatures.

⇒ La proposition relative aux membres du bureau est voté à **32 voix pour et 1 abstention**

LES PROJETS MUSICAUX 2021

Dans l'hypothèse d'une reprise des répétitions en septembre ou avant, Evelyne propose de préparer un concert de Noël sur le programme suivant :

- Carols de Britten
- Dixit Dominus secondo de Monteverdi
- Confitebor terzo de Monteverdi

Le budget est estimé à 4500€ (cachets des instrumentistes, soliste et chef).

Ce projet ne peut toutefois être envisagé qu'à condition de pouvoir enchaîner au moins 3 mois de répétitions normales.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021

(voir en annexe)

LA SUBVENTION 2021**Demande de subvention auprès de la mairie d'Aulnay**

Il est important de demander une subvention, même pour cette année particulière, au risque de ne pas pouvoir en bénéficier les années suivantes.

Un dossier de subvention a été déposé à la mairie, décrivant le projet de concert de Noël.

Par ailleurs, l'association a sollicité une aide via le Fonds de solidarité exceptionnel mis en place par la ville d'Aulnay en soutien aux associations afin de compenser le déficit lié à la baisse drastique du montant de la cotisation pour l'année 2020-2021.

QUESTIONS DIVERSES

CHÔMAGE PARTIEL

Pour compenser la perte d'activité liée au confinement, le chômage partiel a été mis en place pour Evelyne, notre chef de chœur, et Martine, notre pianiste, à partir du mois de septembre 2020 (le bureau n'a pas déclenché la procédure de chômage partiel de mars à juin 2020 : nous avons tous été surpris par la situation et il a fallu nous adapter à celle-ci). Les autorisations préalables ont été accordées pour la période de septembre 2020 à avril 2021 inclus,

Les autorisations préalables sont accordées par période de 3 mois.

L'association a donc avancé à Evelyne et Martine les indemnités de chômage partiel qui leur reviennent pour la période de septembre 2020 à janvier 2021.

Le remboursement par l'Etat des sommes avancées au titre du chômage partiel a été immédiat.

REMARQUES ET RÉPONSES AUX QUESTIONS :

- **Pour le concert du dixit il y a des sommes non affectées, à quoi correspondent-elles ?**

Réponse : Il s'agit de sommes affectées à la caisse, liées à la vente de billets.

- **J'aurais souhaité un budget pour l'année 2019-2020 plus détaillé (comme pour la demande de subvention).**

Réponse : La mise en forme d'un budget (prévisionnel ou à titre de bilan) fait partie des exercices imposés aux associations qui exigent un savoir-faire particulier. Un petit coup de pouce nous a été apporté cette année sur le sujet, par la mise à disposition d'un modèle existant dont nous pourrons nous inspirer pour les années à venir.

- **Dans la demande de subvention, que représente la ligne "indemnités kilométriques" de 127 euros** **20** **?**

Réponse : Comme son nom l'indique, il s'agit d'un budget établi à titre de prévision qui doit impérativement être présenté à l'équilibre (dépenses = recettes). Les bénévoles qui travaillent pour le CA peuvent prétendre, le cas échéant, au remboursement de frais (indemnités kilométriques) pour les déplacements qu'ils effectuent au profit de l'association. Une ligne du budget est donc assignée à cette dépense prévisionnelle. Elle présente un montant avec décimale car elle sert de variable d'ajustement afin de garantir l'équilibre recettes / dépenses.

- **J'ai un peu de mal avec le budget prévisionnel du concert Britten. 1, sur le montant 10.000€ et 2 sur le pavé "salaires, net, chargé, nombre et total".**

Réponse : Dans le cadre d'un concert, nous détaillons le coût associé aux salaires de la manière suivante : salaire net x le nombre de cachets + les charges sociales y afférentes.

- **Une question concernant le chômage partiel : comment se fait-il qu'Evelyne puisse en bénéficier? Je pensais que cela ne s'adressait qu'aux personnes en activité (donc ne touchant pas de retraite).**

Réponse : Les textes disent que « tout salarié possédant un contrat de travail de droit français est susceptible de bénéficier de l'activité partielle. Les salariés en situation de cumul emploi retraite sont des salariés titulaires d'un contrat de travail. Le code du travail leur est applicable ainsi que les accords collectifs (convention collective, accord d'entreprise...). Ils sont traités comme n'importe quel autre salarié (application des règles classiques relatives à l'embauche, au suivi médical, aux sanctions disciplinaires, temps de travail, à la rupture du contrat de travail...) et leur contrat ne présente à ce titre aucune particularité. Par conséquent, en l'absence d'exclusion explicite dans les textes, rien ne s'oppose à ce que les salariés en cumul emploi-retraite bénéficient du dispositif d'activité partielle. »

- On aura bien sûr noté que le montant de 9774,93 € constitue le solde au 31/08/2020 et non pas 2019.

ANNEXE Budget 2020-2021

BUDGET PREVISIONNEL de FONCTIONNEMENT Septembre 2020 à Août 2021						
CHARGES PREVISIONNELLES				RECETTES PREVISIONNELLES		
Salaires chef de Chœur et pianiste Répétitions mercredis	salaire	charges	répétitions	3 960,00 €	Chômage partiel Prise en charge par l'Etat	4 039,20 €
	110,00 €	88,00 €	20			
Salaires Chef de Chœur et Pianiste Répétitions week-end	salaire	charges	répétitions	792,00 €	Cotisation 2021	700,00 €
	110,00 €	88,00 €	4			
Achat de matériel				100,00 €	€/choriste	choristes
Assurances				200,00 €		
Frais de banque				100,00 €		
Hébergement et maintenance site web				210,00 €		
Fournitures et achats divers				100,00 €		
Frais de communication				150,00 €		
Frais postaux et de télécommunication				50,00 €		
Indemnités kilométriques				127,20 €		
Frais de réception				150,00 €	Subvention Vie Associative	
TOTAL charges de fonctionnement	5 939,20 €			TOTAL recettes de fonctionnement	1 200,00 €	
					5 939,20 €	

BUDGET PREVISIONNEL CONCERT 2021							
CHARGES PREVISIONNELLES				RECETTES PREVISIONNELLES			
Concert de Noël BRITTON							
4 musiciens et soliste mise à disposition* instruments et parti*t				4 500,00 €			
Location de partitions supplémentaires				200,00 €			
Achat du conducteur				150,00 €			
Location église				600,00 €			
Impression affiches et flyers				200,00 €			
Impression programmes				200,00 €			
Fleurs				100,00 €			
Publicité et communication				150,00 €			
SACEM				1 200,00 €			
Frais de transport				100,00 €			
Impression Billets				100,00 €			
SALAires	Net	Chargé	Nbre				
Remunération chef	500,00 €	400,00 €	1	1 200,00 €			
Rémunération harpiste	300,00 €	240,00 €	1	240,00 €			
Rémunération violonistes	600,00 €	480,00 €	1	480,00 €	Billetterie Concert	€/place	
Rémunération contrebassiste	300,00 €	240,00 €	1	240,00 €			
Rémunération alto	300,00 €	240,00 €	1	504,00 €			
TOTAL CONCERT BRITTON	10 164,00 €			TOTAL CONCERT BRITTON	6 160,00 €		
				Autofinancement 2021	2 004,00 €		
				Aide au projet - Direction de la Culture Aulnay-sous-Bois -	2 000,00 €		
TOTAL CHARGES CONCERT 2021	10 164,00 €			TOTAL RECETTES + SUVENTIONS + AUTOFINANCEMENT	10 164,00 €		

